

## TRADEMARK ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1  
Stylesheet Version v1.2

ETAS ID: TM870589

<b>SUBMISSION TYPE:</b>	NEW ASSIGNMENT		
<b>NATURE OF CONVEYANCE:</b>	CHANGE OF NAME		
<b>CONVEYING PARTY DATA</b>			
<b>Name</b>	<b>Formerly</b>	<b>Execution Date</b>	<b>Entity Type</b>
GEORGE V RESTAURATION		01/14/2009	Société Anonyme (Sa): FRANCE
<b>RECEIVING PARTY DATA</b>			
<b>Name:</b>	GEORGE V EATERTAINMENT		
<b>Street Address:</b>	21, PLACE DE LA MADELEINE		
<b>City:</b>	Paris		
<b>State/Country:</b>	FRANCE		
<b>Postal Code:</b>	75008		
<b>Entity Type:</b>	Société Anonyme (Sa): FRANCE		
<b>PROPERTY NUMBERS Total: 1</b>			
<b>Property Type</b>	<b>Number</b>	<b>Word Mark</b>	
<b>Serial Number:</b>	97662428	BUDDHA-BAR BEACH	
<b>CORRESPONDENCE DATA</b>			
<b>Fax Number:</b>			
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
<b>Email:</b>	trademarks@novianlaw.com		
<b>Correspondent Name:</b>	Farhad Novian		
<b>Address Line 1:</b>	1801 Century Park East, Suite 1201		
<b>Address Line 4:</b>	Los Angeles, CALIFORNIA 90067		
<b>NAME OF SUBMITTER:</b>	Sharon Raminfard		
<b>SIGNATURE:</b>	/Sharon Raminfard/		
<b>DATE SIGNED:</b>	01/24/2024		
<b>Total Attachments: 7</b>			
source=Acte authentique changement de#769;nomination GVR-GVE#page1.tif			
source=Acte authentique changement de#769;nomination GVR-GVE#page2.tif			
source=TM Assignment GVR-GVE#page1.tif			
source=TM Assignment GVR-GVE#page2.tif			
source=TM Assignment GVR-GVE#page3.tif			
source=TM Assignment GVR-GVE#page4.tif			

OP \$40.00 97662428



80013 02  
N° Archive :  
JLR/JLR/ID

L'AN DEUX MILLE HUIT,

Le

A PARIS 1er arrondissement, au siège de l'Office Notarial,  
Maître Jean-Louis REGNIER, Notaire, associé de la Société Civile  
Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à PARIS (1er), 16, rue des  
Pyramides,

A dressé le présent acte contenant DEPOT DE PIÈCES à la requête  
de :

Madame Marie-Annick BERAUD, Clerc de Notaire, demeurant à PARIS  
1er, 16 rue des Pyramides,

LAQUELLE, a, par les présentes, requis le Notaire Associé Soussigné  
de déposer au rang des minutes de l'Office Notarial, à la date de ce jour, pour  
qu'il en soit délivré tous extraits ou copies authentiques quand et à qui il  
appartiendra la pièce ci-après concernant la Société dénommée :

La Société dénommée GEORGE V EATERTAINMENT, Société  
anonyme à conseil d'administration au capital de 52.000.00 Euros, dont le siège  
est à PARIS 1er arrondissement (75001), 4 Avenue de l'Opéra, identifiée au  
SIREN sous le numéro 398 932 525 et immatriculée au Registre du Commerce  
et des Sociétés de PARIS, savoir :

- Une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale  
Extraordinaire de la Société, en date du 10 Décembre 2007, aux termes duquel,  
les actionnaires ont décidé de :

\* Modifier la dénomination sociale de la Société de «GEORGE V  
RESTAURATION» en «GEORGE V EATERTAINMENT»,

- Un extrait d'immatriculation de la Société délivré par le Greffe du  
Tribunal de Commerce de PARIS, le 10 Septembre 2008, constatant la nouvelle  
dénomination de la Société.

LAQUELLE pièce est demeurée ci-jointe et annexée après mention.

### ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le comparant fait élection de domicile au siège de l'Office Notarial et ce, conformément aux dispositions de l'article 70 du Décret du 14 Octobre 1955.

### MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

### FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par **GEORGE V EATERTAINMENT**.

### MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, la communication et le traitement de données à caractère personnel vous concernant est nécessaire pour permettre à l'office notarial de procéder aux diligences requises par la réglementation du fait de ses activités notariales. Le défaut de communication et de traitement de ces données aura pour conséquence de ne pas permettre à l'office notarial de procéder à ces diligences. L'office notarial est le responsable du traitement de données dont la finalité principale correspond à l'accomplissement des activités notariales du notaire auprès de ses clients, notamment de formalités d'actes. Les données à caractère personnel qui seront collectées seront traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne seront pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités du notariat. Conformément au chapitre V (section 2) de la loi précitée, toute personne dispose d'un droit d'accès aux données la concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dénommée en tête des présentes.

### DONT ACTE sur deux (2) pages

Lequel contient :

- mots rayés nuis :
- lignes rayées nulles :
- chiffres rayés nuis :
- blancs bâtonnés :
- renvois :

Fait et passé aux lieu et date sus indiqués.

Et après lecture faite, le comparant a signé avec le Notaire soussigné.

89013 02  
N° Archive :  
JLR/JLR/ID

L'AN DEUX MILLE HUIT,

Le

A PARIS 1er arrondissement, au siège de l'Office Notarial,  
Maître Jean-Louis REGNIER, Notaire, associé de la Société Civile  
Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à PARIS (1er), 16, rue des  
Pyramides,

A dressé le présent acte contenant DEPOT DE PIECES à la requête  
de :

Madame Marie-Annick BERAUD, Clerc de Notaire, demeurant à PARIS  
1er, 16 rue des Pyramides,

LAQUELLE, a, par les présentes, requis le Notaire Associé Soussigné  
de déposer au rang des minutes de l'Office Notarial, à la date de ce jour, pour  
qu'il en soit délivré tous extraits ou copies authentiques quand et à qui il  
appartiendra la pièce ci-après concernant la Société dénommée :

La Société dénommée GEORGE V EATERTAINMENT, Société  
anonyme à conseil d'administration au capital de 52.000,00 Euros, dont le siège  
est à PARIS 1er arrondissement (75001), 4 Avenue de l'Opéra, identifiée au  
SIREN sous le numéro 388 932 525 et immatriculée au Registre du Commerce  
et des Sociétés de PARIS, savoir :

- Une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale  
Extraordinaire de la Société, en date du 10 Décembre 2007, aux termes duquel,  
les actionnaires ont décidé de :

\* Modifier la dénomination sociale de la Société de «GEORGE V  
RESTAURATION» en «GEORGE V EATERTAINMENT»,

- Un extrait d'immatriculation de la Société délivré par le Greffe du  
Tribunal de Commerce de PARIS, le 10 Septembre 2008, constatant la nouvelle  
dénomination de la Société

LAQUELLE pièce est demeurée ci-jointe et annexée après mention.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le comparant fait élection de domicile au siège de l'Office Notarial et ce, conformément aux dispositions de l'article 70 du Décret du 14 Octobre 1955.

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par GEORGE V EATERTAINMENT.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, la communication et le traitement de données à caractère personnel vous concernant est nécessaire pour permettre à l'office notarial de procéder aux diligences requises par la réglementation du fait de ses activités notariales. Le défaut de communication et de traitement de ces données aura pour conséquence de ne pas permettre à l'office notarial de procéder à ces diligences. L'office notarial est le responsable du traitement de données dont la finalité principale correspond à l'accomplissement des activités notariales du notaire auprès de ses clients, notamment de formalités d'actes. Les données à caractère personnel qui seront collectées seront traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne seront pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités du notariat. Conformément au chapitre V (section 2) de la loi précitée, toute personne dispose d'un droit d'accès aux données la concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès de la Société Civile Professionnelle Notariale d'un Office Notarial dénommée en tête des présentes.

**DONT ACTE sur deux (2) pages**

Lequel contient :

- mots rayés nuls ;
- lignes rayées nulles ;
- chiffres rayés nuls ;
- blanc bâtonnés ;
- renvois ;

Fait et passé au lieu et date sus indiqués,  
Et après lecture faite, le comparant a signé avec le Notaire soussigné

January 14th, 2009

**DOCUMENTS FILING  
IN REGARDS TO COMPANY NAME'S CHANGE OF  
GEORGE V RESTAURATION INTO GEORGE V EATERTAINMENT**

**NOTARIES**

JEAN-LOUIS REGNIER

JEAN-LUC REGNIER

GERARD HERVET

CHARLES BRICARD

LUC BOUVET

FRANCOIS THESSIEUX

16, RUE DES PYRAMIDES- 75001 PARIS

Tel : + 33 1 49 26 19 89

**TRADEMARK  
REEL: 008324 FRAME: 0995**

80013 02

Archive n° : JLR/JLR/ID

Registration fees : 125 euros

**IN YEAR TWO THOUSAND AND NINE,**

**ON JANUARY 14<sup>th</sup>**

**IN PARIS 1, in the Notaries Head Office,**

**Jean-Louis REGNIER, Notary, associate in the SCP owner of a Notaries Office in Paris (1), 16 rue des Pyramides,**

**Has made the present proceeding enclosing the document filing upon request from:**

**Mrs Marie-Annick BERAUD, Notary clerk, 16 rue des Pyramides, Paris 1,**

**WHO** has hereby requested the undersigned associate Notary to file this day, at the minutes of the Notaries Office, in order that it be delivered any extracts or certified copies when and to whomever request, the following document in regards to the company named:

The company named GEORGE V EATERTAINMENT, Société Anonyme with board of directors, with capital of 52.000,00 euros, and head office at PARIS 1 (75001), 4 avenue de l'Opéra, registered at the Companies Registrar under n° 398 932 52:

- A certified copy of the minutes of the Extraordinary General Assembly of the company, dated December 10<sup>th</sup>, 2007, by which the shareholders have decided to:

Modify the company's name of "GEORGE V RESTAURATION" into "GEORGE V EATERTAINMENT".

- An extract of the registration of the company, delivered by the clerk of the commercial court of Paris, on October 12<sup>th</sup>, 2008, recording the new denomination of the company.

**WHICH** proceeding is hereby enclosed.

**CONSEQUENCE OF THE PRESENT FILING:**

Mrs Marie-Annick BERAUD declares that according to the present documents, the denomination of the company is as follows:

**"GEORGE V EATERTAINMENT"**, since December 10<sup>th</sup>, 2007.

**ELECTION OF DOMICILE**

For the purpose of the present proceedings, the appearing company elects domicile to the Notaries Offices head office, and according to article 70 of decree dated October 14<sup>th</sup>, 1955.



### **MENTION**

Mention of the present proceedings is granted anywhere requested.

### **FEES**

All the fees, rights and emoluments of the present proceedings, and those which will result from it, will be charged to GEORGE V EATERTAINMENT.

### **LEGAL MENTION FOR INFORMATION PURPOSE**

According to article 32 of law 78-17 "computing and liberties" dated January 6<sup>th</sup>, 1978, communication and processing of individual data regarding your person is necessary to allow the Notaries Office to proceed with the proceedings requested by the law, due to its notaries activities. Lack of communication and of this data processing will result in the inability for the notaries office to proceed with such processing. The Notaries Office is responsible for the data processing of which the final purpose is to proceed with notaries activities before the notaries clients, namely for proceedings formalities. The individual data which will be collected will be dealt with, respecting the professional secret, and will not be forwarded to third parties, except to the notaries associates. According to chapter V (section 2) of the afore mentioned law, any person has a right of access to the data concerning her, a right of opposition (except in case such right is not specified), a right of modification, of update et of erase of the data before the SCP owner of a Notaries Office, named at the head of the present document.

Done on place and date mentioned above,

And after reading, the appearing person has signed with the undersigned Notary.